

CRÉATION D'UNE DIGUE DE PROTECTION CONTRE LE RISQUE INONDATION À VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS

Un projet de territoire pour sécuriser l'avenir de notre commune

Information du public

Il s'agit d'un projet de protection contre les risques d'inondations à Villeneuve-lès-Béziers à travers plusieurs aménagements.

Villeneuve-lès-Béziers se situe dans la basse vallée de l'Orb. Elle est exposée à deux principaux types de risque d'inondation : **le débordement du fleuve Orb et le ruissellement urbain.**

Ce projet constitue une déclinaison du schéma de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Orb et s'inscrit dans les actions de l'Axe 7 du Programme d'Actions et de Prévention des

Inondations des bassins de l'Orb et du Libron pour la période 2024-2029.

Actuellement à l'étape des études de Projet, l'agglomération de Béziers Méditerranée, avec l'appui de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Orb Libron, **souhaite rencontrer les habitants du territoire et les riverains dans le cadre d'une démarche volontariste de concertation** dépassant les exigences réglementaires qui incombent à ce projet.

1 LES OBJECTIFS DU PROJET

Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, c'est-à-dire renforcer la sécurité des habitants, protéger leurs propriétés et les infrastructures contre les inondations de l'Orb

Intégrer le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire c'est-à-dire concevoir des ouvrages prenant en compte les zones à risque pour réduire les impacts des inondations

Poursuivre la mise en œuvre d'aménagement visant la **protection rapprochée des cœurs de village** (Béziers, Sauvian, Sérignan, Villeneuve les Béziers, Valras et Portiragnes)

2 LE CONTEXTE DU PROJET

Le bassin de l'Orb est un territoire particulièrement sensible au risque inondation

Le bassin versant de l'Orb constitue, par la taille de son bassin, le second fleuve du département de l'Hérault. Il relie les hauts cantons adossés au Massif central aux plages de la Méditerranée, en passant par Béziers, sur un chemin de 136 km.



Localisation du bassin versant de l'Orb (source : Portrait de territoire « Inondation » Bassin de l'Orb-Libron, 2020)

Le secteur à l'amont du fleuve de l'Orb sont moins vulnérables aux inondations parce que les enjeux (humains, économiques, ou environnementaux) susceptibles de subir des dommages ou des préjudices sont plus diffus que dans la basse vallée de l'Orb où les risques sont plus concentrés.

Cette sensibilité du territoire est également accentuée par le relief du bassin versant et le profil « en toit » de l'Orb dans son delta c'est-à-dire que le lit du fleuve de l'Orb est en hauteur par rapport à la plaine.

LA PLAINE EN TOIT

Dans cette configuration « en toit » les débordements cheminent en lit majeur jusqu'à la mer, en empruntant les creux topographiques formées par les anciens lits de l'Orb ou les chemins creux.

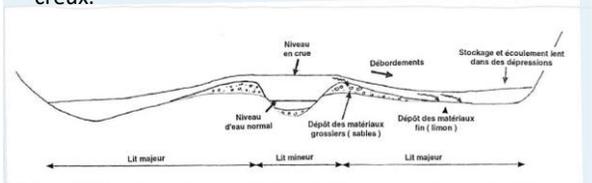


Schéma d'une plaine « en toit » (source : EPTB Orb Libron)

La commune de Villeneuve-lès-Béziers se situe dans le secteur le plus sensible de la vallée de l'Orb

La commune se situe dans la basse vallée de l'Orb, elle est encerclée à la fois par le fleuve de l'Orb et le canal du Midi. Elle est soumise à deux types d'aléas inondations ; les inondations causées par le débordement de l'Orb et les inondations causées par le phénomène de ruissellement urbain.

► Le risque inondation de plaine par le débordement de l'Orb

Les inondations de plaine s'observent dans les basses vallées de cours d'eau importants tel que l'Orb. Dans les zones inondées, les hauteurs d'eau sont le plus souvent importantes (plus de 1,5 mètres observés dans le delta de l'Orb) et les vitesses d'écoulement faibles. Les terrains peuvent rester submergés pendant plusieurs jours.

Villeneuve-lès-Béziers, comme Sauvian, Sérignan et Valras Plage, se situe dans le secteur le plus sensible de la vallée à savoir, le delta de l'Orb. **Ce secteur est vulnérable dès l'atteinte de crues fréquentes.** On considère comme crues fréquentes, celles qui ont 1 chance sur 5 ou sur 10 de se produire chaque année. On parle alors des crues quinquennales et décennales.

Entre 1000 et 5000 habitants de Villeneuve-lès-Béziers vivent dans une zone susceptible d'être inondée par le débordement de l'Orb.

► Le risque ruissellement urbain

Ce phénomène est la conséquence directe des aménagements réalisés par l'homme (lotissements, parkings, voiries). Lorsque les sols n'absorbent plus du tout l'eau de l'orage, celle-ci ruisselle et se concentre en descendant les rues. Cela occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales et les rues sont transformées en torrents.

Le secteur du cœur de ville de la commune de Villeneuve-lès-Béziers ainsi que le secteur au nord du canal du Midi sont tous les deux très exposés à ce risque.

3

LE PROJET DANS SES GRANDES LIGNES

Le projet se situe entre l'Orb et le canal du Midi, au sud du canal, au droit de la commune de Villeneuve-lès-Béziers. Il est localisé entre l'autoroute A9 à l'ouest et la RD64 à l'est de la ville.

La protection complète de la ville pour une crue similaire à celle de 1996

Le niveau de protection retenu pour les aménagements correspond au niveau de la crue majeure de l'Orb du type de celle qui a eu lieu en 1996, augmenté d'une marge de sécurité de 50 centimètres.

Ce niveau de protection permet de protéger 1947 personnes (estimation de 2019), soit près de la moitié de la population de Villeneuve-lès-Béziers.

Une protection optimale grâce à des ouvrages de protection complémentaires et adaptés

Le futur ouvrage de protection contre le risque inondation de l'Orb mesure près de 3 kilomètres de long.

Il consiste concrètement en :

- La création d'une **digue en remblai** dont la largeur varie entre 15 et 20 mètres selon les tronçons et la hauteur entre 1 et 2,8 mètres de digue nécessaire à la protection de la commune ;
- Le **confortement et la sécurisation de l'ouvrage hydraulique du Canalet**, situé le long du canal du Midi ;
- La **réalisation d'un déversoir de sécurité** avec abaissement de 50 centimètres du cavalier longeant le canal du Midi sur un linéaire d'environ 150 mètres ;
- La création d'un **nouveau bassin d'expansion des eaux** (surface approximative : 330 000 m²) ;
- La création d'un **nouveau bassin de rétention des eaux pluviales** (volume : 11 800 m³) ;
- La mise en œuvre d'un **poste de pompage** au droit du bassin de rétention.



Situation actuelle
(Source : EGIS)



Principe du futur aménagement
(Source : EGIS)

Localisation du projet et présentation des aménagements projetés (source : EGIS)

L'intégration du projet dans son environnement

Plusieurs aspects ont été considérés dès la phase de conception du projet pour permettre de créer un projet harmonieux, bien intégré dans son environnement, et capable de répondre efficacement aux besoins futurs de notre territoire.



Enjeux
environnementaux



Enjeux
patrimoniaux



Contraintes liées
aux risques



Dispositions liées aux
documents d'urbanisme



Projets connexes
sur le territoire

4 LES PORTEURS DU PROJET ET LEUR RÔLE



La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM)

Au titre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la CABM porte le projet de réalisation de ce nouvel ouvrage de protection permettant la protection des biens et des habitants de la commune de Villeneuve-lès-Béziers.



L'Établissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron (EPTB)

L'EPTB Orb Libron assiste l'agglomération dans la mise en œuvre de ce projet puisqu'il s'inscrit dans les actions du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins versants de l'Orb et du Libron, porté par l'ETPB.

5 LE COÛT ESTIMÉ ET LES ÉTAPES DU PROJET

Le montant total estimé du projet est compris dans une fourchette entre de 5 500 000 € et 6 000 000 €.



6 CONCERTATION PRÉALABLE À VENIR : INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Une phase de concertation préalable du public est prévue avec pour objectifs de :

- Rappeler le **caractère d'intérêt public de cet ouvrage de génie civil** ;
- Rappeler que **notre territoire est particulièrement vulnérable face au risque inondation** ;
- **Présenter précisément le projet** de réalisation de la future digue ;
- Conduire **une phase d'écoute et de recueil de vos interrogations** et **apporter des éléments concrets de réassurance** sur le projet.

Le calendrier et les modalités de cette phase de concertation préalable du public sont en cours de finalisation et seront communiqués en temps voulu dans une information spécifique.

